

Fiche projet Médecin généraliste à exercice partagé Ville-établissement de santé

Cette fiche projet s'inscrit dans le cadre du volet 1 de la mesure « 400 postes de Médecins généralistes dans les territoires prioritaires (Instruction N°DGOS/DIR 2019/27 du 01/02/2019) »

Présentation de la structure ambulatoire

<p>Description De la structure ambulatoire</p>	<p>Association « CHAVY SANTE » créée le 10 mai 2017, composée de professionnels exerçant au Centre de santé, de représentants de la Ville de Blois et du Centre Hospitalier Simone Veil de Blois.</p> <p>Siège social : 3 Rue Bougainville 41 000 BLOIS</p> <p>Objet : constitution et gestion d'un centre de santé au sens de l'article L6323-1 du code de la santé publique</p>
<p>Description du territoire</p>	<p>Agglomération de Blois</p> <p>Les locaux sont mis à disposition par la Ville de Blois et situés dans un quartier au nord de la Ville (3 rue de Bougainville)</p>
<p>Positionnement de la structure ambulatoire dans son territoire</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Structure de soins de premier recours - Facilite l'accès à des soins non programmés, chaque jour, sur des plages horaires larges
<p>Projet médical de la structure ambulatoire</p>	<p>Le centre de santé CHAVY assure, dans le respect du libre choix de l'utilisateur, des activités de soins sans hébergement et participe à des actions de santé publique, de prévention, d'éducation pour la santé et à des actions sociales (art. L6323-1 du code de la Santé Publique).</p> <p>Structure de proximité, se situant au plus près des assurés et de leurs besoins, le centre de santé CHAVY participe à l'accès de tous à la prévention et à des soins de qualité, sans sélection ni discrimination. Il pratique le tiers payant et s'engage à respecter les tarifs conventionnels.</p>

<p>Contribution attendue du médecin à la mise en œuvre de ce projet médical</p>	
<p>Statut proposé et modalités de rémunération</p>	<p>Le candidat peut bénéficier d'une rémunération à l'acte ou du salariat, dans le cadre d'une « mise à disposition » par le Centre hospitalier de Blois.</p> <p>Le statut sera ajusté en fonction du profil et des attentes du candidat.</p>
<p>Perspectives d'une poursuite de la collaboration au-delà des deux ans</p>	<p>Le projet s'inscrit dans la durée, aucune limite dans le temps n'est fixée</p>

Présentation de l'établissement de santé

<p>Description de l'ES</p>	<p>Centre Hospitalier Simone Veil de Blois Mail Pierre Charlot 41 016 BLOIS Cedex Tél : 02 54 55 66 33</p>
<p>Projet d'établissement (éléments relatifs à l'articulation avec la ville)</p>	<p>Le partenariat avec la Ville est un axe prioritaire de la politique de l'établissement.</p> <p>Des partenariats sont déjà mis en place : régulation libérale, maison médicale de garde, centre de santé de Chavy.</p> <p>Cette relation Ville-hôpital se développe dans le cadre des projets relatifs aux PTA et CPTS.</p>

<p>Description du Service de rattachement du médecin au sein de l'ES</p>	<p>Le projet peut concerner plusieurs services de l'hôpital :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les EHPAD - la médecine polyvalente - les Urgences - ou encore l'addictologie <p>En fonction de ses besoins et projets professionnels, l'établissement peut accompagner le candidat dans le cadre de la formation professionnelle.</p>
<p>Description de l'activité qui sera confiée au médecin au sein de l'établissement</p>	<p>La nature de l'activité est variable en fonction de l'affectation du candidat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le secteur EHPAD comprend 600 lits environ répartis sur quatre sites principaux. La prise en charge médicale est assurée de façon exclusive par les médecins hospitaliers - le service de médecine polyvalente comprend 30 lits, les patients y sont hospitalisés en grande majorité à l'issue d'un passage aux Urgences - le service des Urgences comprend plusieurs secteurs d'activité : secteur court, secteur long, zone de surveillance de très courte durée, déchocage - le service d'addictologie dispose d'une équipe pluridisciplinaire, il assure une activité de consultations externes et une activité transversale dans les services d'hospitalisation
<p>Rémunération</p>	<p>Rémunération statutaire :</p> <p>La rémunération sera définie dans le cadre d'une négociation avec le candidat, elle sera dépendante du statut de ce dernier.</p>
<p>Perspectives d'une poursuite du salariat au-delà des deux ans</p>	<p>Le projet s'inscrit dans la durée, aucune limite dans le temps n'est fixée.</p>

Contacts:

Etablissement de santé :

François-Xavier BAUDE, Directeur des ressources humaines et des affaires médicales, baudex@ch-blois.fr,

Tél : 02 54 55 60 93

Structure ambulatoire : **Docteur Michel Thénaïsy, Président de l'association CHAVY SANTE**

ARS Centre Val de Loire, Délégation départementale de Loir et Cher

ARS Centre-Val de Loire